

LE DOMICILE DU CULTIVATEUR

Plusieurs cultivateurs ne jouissent pas à domicile du confort qu'ils pourraient avoir.

Une publication agricole contenait dernièrement une lettre d'un cultivateur, qui demandait si les cultivateurs n'avaient pas le droit d'aller demeurer en ville et de mener une existence plus facile, afin que leurs femmes y jouissent des commodités qu'elles n'ont pas à la campagne. Personne, assurément, ne soutiendra que le cultivateur n'a pas le droit d'user de tous les avantages du confort moderne. Si, en voulant venir habiter la ville, il se propose de donner à sa femme une plus grande somme de bien-être, son action est certainement louable. Mais, avant d'admettre le bien-fondé d'une telle idée, il faut étudier la proposition sous plusieurs points de vue, car la société a des intérêts que les cultivateurs qui sont disposés à quitter la campagne pour la ville semblent ignorer.

On admettra, tout d'abord, que le cultivateur, qui veut venir jouir des commodités qu'il envie au citadin, n'a pas agi à l'égard de son domicile comme il l'aurait dû. Si le fruit de son travail lui permet de vivre désormais de ses rentes, il pourrait, assurément, se procurer chez lui toutes les commodités que donnent les bons systèmes de chauffage, d'éclairage et de service d'eau, tout comme à la ville, qui feraient disparaître les misérables et dangereuses lampes à pétrole, les pompes tue-femmes, les fournaies et poêles brise-échine. Pourquoi serait-il impossible d'installer chez le cultivateur, engoué des commodités domestiques de la ville, ce pour quoi il est prêt à payer le prix ailleurs, tels que: l'eau chaude et l'eau froide dans la cuisine, fournies par des tuyaux dont il suffirait d'ouvrir les robinets, et un évier à renvoi des eaux ménagères; des cuves à blanchissage dans une pièce spéciale ou dans un bâtiment séparé, avec moulin à laver, calandre, écrémeuse et baratte actionnés par la force mécanique; et, dans la maison, une chambre de bains et des water-closets? L'installation de toutes ces commodités, dans le domicile sur la ferme, coûterait moins que les mêmes avantages dans une ville ou village des environs. Il y a là une bonne opportunité pour les marchands qui devraient en profiter pour faire les suggestions qui favoriseraient leur commerce tout en servant les intérêts du fermier.

UN VOYAGE SUR LES MERS D'EAU DOUCE

Quoi de plus délicieux qu'un voyage à travers les Grands Lacs, sur l'un des plus beaux navires à vapeur des eaux intérieures? C'est un voyage idéal d'été qui ne peut être oublié de longtemps. Les steamers de la "Northern Navigation Co. (route du Grand-Tronc)" sont sans égaux pour l'ameublement, la vitesse et le confort. Pour informations complètes et brochure descriptive s'adresser ou écrire à M. O. Dafoe, bureaux des billets du Grand-Tronc, 122 rue Saint-Jacques, Montréal.

LA FETE DE L'UNIFICATION NATIONALE

Lundi dernier on a célébré la fête de la Confédération qui, cette année, se confondait avec le cinquantième anniversaire de cette magnifique institution qui réunit toutes les provinces du Canada pour assurer l'unité nationale canadienne. Les douloureux moments par lesquels nous passons ont peut-être nui à l'éclat de cette fête qui, pour beaucoup, a passée inaperçue.

L'anniversaire de la Confédération mérite cependant mieux et plus qu'une indifférence regrettable et il semble qu'à de telles dates, le peuple devrait faire table rase de ses rancunes et de ses partis pour n'être plus que l'âme unifiée de la nation fêtant et célébrant la terre canadienne.

LA CONSCRIPTION

La conscription vient d'être votée à Ottawa. Il est incontestable que cette mesure aura un effet désastreux sur le commerce et l'industrie. Au point de vue du crédit, les marchands-détaillants vont être obligés d'adopter une méthode restrictive très rigoureuse s'ils ne veulent pas s'exposer à des pertes importantes du fait de l'appel des différentes classes. Nous verrons dans un prochain article quelques-unes des conséquences fâcheuses que cette nouvelle loi créera dans le monde commercial.

UN REGRETTABLE ACCIDENT

Monsieur Turcotte, le dévoué président de la succursale de Beauce de l'Association des Marchands-Détaillants vient d'être victime d'un grave accident d'automobile.

M. Turcotte s'en retournait heureux de sa soirée après avoir assisté à l'assemblée des Marchands-Détaillants à Beauce Junction, quand à environ deux milles, à un mauvais détour de la route Lévis-Jackman, son auto fut lancée sur un poteau de téléphone. Vraisemblablement, M. Turcotte voyant le danger, essaya de sauter de la machine pour éviter le choc, mais son mouvement fut si malheureux qu'il se fractura la jambe. Transporté immédiatement à l'hôpital de Québec, des soins énergiques lui furent prodigués et tout laisse espérer son prompt rétablissement. L'Association des Marchands de Beauce ainsi que le Bureau Provincial de l'Association adressent leurs vives sympathies à la famille de M. Turcotte et formulent des vœux pour sa rapide guérison.

LES CIGARES

Les cigares doivent être conservés dans un casier vitré. Ce casier ne devra pas être laissé ouvert afin d'éviter que les cigares ne sèchent rapidement. Il est préférable d'employer quelque moyen artificiel d'évaporation dans le casier.



Tanglefoot



Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

**Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année**